



PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 8 AVRIL 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre,

Le huit avril,

A quatorze heures,

Les administrateurs de l'Association Départementale des Restaurants du Cœur – Le Relais du Cœur de la région lilloise (AD59a), association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 (l'« **Association** » ou l'« **AD** »), se sont réunis en Conseil, au siège social.

Il résulte de la feuille de présence qu'à cette réunion :

Sont présents ou représentés :

- ✓ Patrick BANNEUX, Président,
- ✓ Alain CARELS, Trésorier,
- ✓ Isabelle LEBON, Secrétaire Départementale,
- ✓ Josette BAUDOT, membre du Conseil,
- ✓ Quentin BOURGOIS, membre du Conseil,
- ✓ Myriam CATRISSE, membre du Conseil,
- ✓ Michèle DARBOIS, membre du Conseil,
- ✓ Dany DELBECQ, membre du Conseil
- ✓ Francis DELEMARRE, membre du Conseil,
- ✓ Béatrice DELOBEL, membre du Conseil,
- ✓ Bernard DESCAMPS, membre du Conseil,
- ✓ Christian DESPIERRE, membre du Conseil,
- ✓ Bruno DUBOT, membre du Conseil,
- ✓ Guy GRARD, membre du Conseil,
- ✓ Colette HAYART, membre du Conseil,
- ✓ Hortense LAMBERT, membre du Conseil,
- ✓ Bernard LESCRAUWAET, membre du Conseil,
- ✓ Sabine RITTER, membre du Conseil,
- ✓ Thierry SARRAZIN, membre du Conseil,
- ✓ Thierry SINGER, membre du Conseil,
- ✓ Bernard WINDELS, membre du Conseil.

Assistent également à la réunion : Zohra ZAROURI, Directrice, invitée permanente ; Bruno JOLY, Chargé de mission de la DR1.

Est excusé : Franck LAPARADE, membre du Conseil.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

1140
dr

Patrick BANNEUX préside la séance en sa qualité de Président de l'Association.

Isabelle LEBON remplit les fonctions de secrétaire.

Le Président de la séance rappelle ensuite que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Adoption du procès-verbal de la réunion précédente
- Présentation des faits majeurs de la période écoulée
- Point sur les activités de l'Association et sur le déroulement du Projet Associatif Départemental
 - ✓ Dialogue social et représentation du personnel (CSE – NAO)
 - ✓ Travaux en cours à Wattrelos (entrepôt, bureaux, cuisine)
 - ✓ Concertation avec les associations « têtes de réseau » (Secours Populaire, Croix Rouge, Banque Alimentaire)
 - ✓ Ateliers de sensibilisation au Développement Durable
- Point sur les activités des Centres
- Point sur la trésorerie et le suivi budgétaire
- Fixation de la date de la prochaine réunion
- Questions diverses
 - ✓ Tarif social Groupes de la SNCF

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

La secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion.

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 février 2024.

PRESENTATION DES FAITS MAJEURS DE LA PERIODE ECOULEE

■ REUNION DES RD A L'AN

Première du genre, elle s'est déroulée le 20 mars dernier.

Le but était de faire le point sur les 10 mesures, sur l'acceptation et l'application du nouveau barème par les bénévoles, et sur l'accueil tant pour une distribution alimentaire que pour des activités d'aide à la personne.

Les **messages** portés par **Patrice DOURET**, Président de l'Association Nationale :

1. Confirmation que les 3 prochaines années seront également difficiles. Une réflexion engagée depuis 4 mois quant à notre modèle est proche de l'aboutissement : études des options lors du CA National du 23 mai 2024 quant au barème désormais appelé « Barème National » (et non plus « barème unique ») qui sera mis en place pour la CH40. Un travail laborieux a été mené au niveaux statistiques et impact des mesures.

Le Comité de Pilotage a reçu l'aide du Cabinet VERTONE, Conseil en Stratégie et Management, qui a d'ailleurs offert un modèle qui permet d'appuyer sur un bouton pour modifier les variables. Toutes les pistes d'économies mais également de meilleure efficacité, notamment par la mise en place d'un nouveau schéma directeur de la logistique (optimisation des plateformes, des transports, ...) ont été envisagées.

2. Evitons de refuser des candidatures de bénévoles. Imaginons des créneaux courts, des créneaux différents (soir, samedi, ...) pour les intégrer à nos actions. Il est demandé à tous les Pôles Bénévolat d'être sensibles à de nouveaux types de recrutement et d'accueil de bénévoles encore en activité professionnelle.
3. Soyons attentifs à nos contacts avec les entreprises. Outre les dons financiers, alimentaires ou matériels qu'elles peuvent apporter, il faut les encourager à collaborer avec notre association via des mécénats de compétences (126 signés à ce jour sur le plan national ; l'AN souhaiterait porter ce nombre à 200).

POINT SUR LES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION ET SUR LE DEROULEMENT DU PROJET ASSOCIATIF DEPARTEMENTAL

■ INVENTAIRE DE L'ENTREPOT DE WATTRELOS (D. DELBECQ) : 24 avril 2024

■ LIEU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2024 (Z. ZAROURI)

L'Assemblée Générale 2024 aura lieu le 27 septembre prochain.

La salle proposée par la Ville de Wattrelos étant trop petite, nous interrogeons actuellement d'autres Mairies.

■ ATELIERS DE SENSIBILISATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE¹

Nous avons récemment accueilli **Chlorane CHARTOL**, stagiaire, étudiante en maîtrise de Développement Durable, pour nous aider dans nos réflexions et nos démarches.

Nous avons également eu le plaisir d'intégrer une nouvelle Bénévole, **Anne BENOIT** (Consultante en RSE) pour nous apporter son expertise sur ce sujet, et notamment au cours de cette réunion du CA où elle est invitée pour présenter certaines actions.

Les ateliers sont une toute petite partie de notre grande démarche structurante que nous avons décidé d'entreprendre.

Bernard DESCAMPS rappelle que le développement durable repose sur 3 piliers : création de richesses tout en satisfaisant les besoins sociaux et en préservant les espaces environnementaux. Toutes les personnes impactées par notre action doivent être intégrées à notre démarche. L'ONU a défini un certain nombre de référentiels concrétisés via 17 objectifs.

Patrick BANNEUX : la Cour des Comptes a récemment rendu un rapport dans lequel elle mentionne le fait que l'Etat n'est pas au rendez-vous des objectifs qu'il s'était lui-même assignés. Nous sommes donc face à un secteur public qui a pris du retard dans ses actions ; lorsqu'elles existent, elles sont mal coordonnées et mal financées. Notre Association se doit d'être volontaire.

Bernard DESCAMPS : le Comité de Pilotage (réflexion sur les grandes orientations) n'est pas au complet.

Nous sommes actuellement en train de structurer notre démarche dans le cadre de la RSO, découpée en 2 parties :

- ✓ Actions individuelles : chacun doit être sensibilisé (bénévoles, salariés, personnes accueillies elles-mêmes impactées par notre activité).
- ✓ Actions collectives.

Anne BENOIT : un atelier « 2tonnes » sera organisé le 24 avril prochain (7 personnes inscrites à ce jour). Il porte ce nom car c'est l'objectif nécessaire à atteindre « 2 tonnes de CO² par personne » à horizon 2050 pour respecter les « Accords de Paris » et ne pas dépasser le +1,5°C voire 2°C.

Les enjeux sont grands ; de nombreuses actions sont à mener et doivent être prioritaires. Des questions doivent se poser à titre individuel telles que : « comment puis-je agir ? » en tant que citoyen, salarié, bénévole aux Restos du Cœur, ...

L'atelier dure 3 heures : les participants y seront sollicités, à titre collectif ou individuel, pour réfléchir sur nos modes de consommation (alimentation, déplacements, ...). Le but est de lever des idées reçues : trier ses déchets, ses emails, sont de bonnes actions ; mais il y en a d'autres beaucoup plus impactantes qu'il est urgent d'analyser. Au travers de cartes, chacun appréhendera l'évolution de son empreinte carbone.

¹ Voir Annexe 2

Bernard DESCAMPS : parmi les pistes envisagées, nous pourrions diffuser, dans les centres d'activités, des vidéos relatives par exemple à la nutrition.

Pour ce qui concerne la partie « actions collectives », il est prévu de revisiter le PAD qui n'a pas évolué depuis 2 ans. Le CERDD² nous apportera son concours au cours de la réunion prévue à cet effet.

Christian DESPIERRE : un organisme d'Etat et de Région va intervenir dans notre PAD ?

Bernard DESCAMPS : il ne va pas intervenir mais nous accompagner dans notre réflexion.

Patrick BANNEUX : sa contribution consistera à faire évoluer notre prise de conscience en termes de développement durable, l'un des éléments structurants du PAD. Le développement durable est d'abord une prise de conscience qui doit faire évoluer nos comportements. Pour éviter de générer des attitudes du type « moi j'ai tout compris, je fais déjà, je trie, ... », il est nécessaire de mener une réflexion profonde sur nos modes de consommation, nos modes de vie, à titre personnel. Dans le cadre de notre démarche individuelle, nous avons également des responsabilités à titre collectif (ex. du co-voiturage).

Une démarche globale doit permettre que le PAD s'enrichisse de ces réflexions importantes à articuler avec des prises de décisions déjà validées (remplacement de la totalité de l'éclairage et des radiateurs des locaux du Siège) ou à valider.

Christian DESPIERRE : c'est donc la démarche RSE qui mène à ces économies.

Patrick BANNEUX : en effet. Et elle est en rapport avec celle de l'AN qui a réalisé un bilan carbone de l'Association ; bilan non finalisé car des points doivent être approfondis.

Christian DESPIERRE : d'où la démarche « biodéchets » qui a démarré il y a un an et demi. Aurons-nous des bilans sur cette démarche où la redémarrons-nous ?

Bernard DESCAMPS : nous sommes bien dans la continuité de cette démarche mais avec une vision qui s'affine tout en étant dans un cadre élargi.

Christian DESPIERRE : la vision, nous l'avons déjà. Ce qui est important c'est que toutes les personnes décisionnaires dans l'Association l'aient également, à savoir la gestion des biodéchets, la gestion des entrepôts et tout ce qui est préconisé depuis plusieurs années maintenant.

Patrick BANNEUX : tout à fait. Comme nous le verrons ultérieurement, il faut l'affiner, trouver des indicateurs pour augmenter notre capacité vertueuse à moins générer de gaz à effet de serre, etc.

Christian DESPIERRE : comme les analyses relatives à l'utilisation des camions, à rentabiliser les tournées, ... qui ont également démarré il y a plus d'un an.

Bernard DESCAMPS : nous avons travaillé sur ces sujets. Quoi qu'il en soit, le PAD doit donner les grands axes à partir desquels des actions sont déterminées en CA ou en Bureau.

² Centre Ressource Développement Durable.

Christian DESPIERRE : et le bilan par rapport au PAD sera bien communiqué ?

Patrick BANNEUX : bien entendu. Nous sommes dans une démarche de concrétisation et d'implication générale mesurées ; une démarche de « petits pas » dans laquelle aucune leçon n'est donnée à qui que ce soit mais qui essaie de nous rendre plus vertueux, plus exemplaires, plus impliqués les uns et les autres.

Christian DESPIERRE : à quelle échéance envisagez-vous la réalisation des premières actions ? Il n'y a que cela qui m'intéresse.

Patrick BANNEUX : elles sont déjà en cours mais elles ne sont pas inscrites dans une colonne vertébrale définie par le PAD et qui va nous permettre d'agir, fiche par fiche (fiche-action), c'est-à-dire thématique par thématique.

Bernard DESCAMPS : ces fiches favoriseront le suivi de chaque action.

Patrick BANNEUX : le CERDD sera présent à la réunion « ateliers PAD », l'organisme ayant besoin de s'acculturer à tout cela. La RSO, pour le monde associatif, est une notion nouvelle. Si la RSE date des années 70-80 aux USA, la France n'est pas encore à la pointe. Le monde associatif a des marges d'amélioration conséquentes ; seules quelques associations ont entamé cette démarche en région lilloise. Nous devons en inventer une qui n'effraie pas trop les personnes afin de les impliquer. Les personnes accueillies, par exemple, sont plutôt « sur la fin du mois » que « sur la fin du monde ». La difficulté sera d'articuler les 2 « » et de leur faire prendre conscience qu'elles sont concernées. Ce travail devra être mené avec le CERDD et les autres acteurs partenaires de cette démarche.

Bernard DESCAMPS : le PAD sera dépoussiéré des actions déjà terminées. Une relecture du « PAN au PAD » sera effectuée et un nouveau document « Les Restos 2035 » (57 mesures à 2035) émanant de l'Observatoire des Restos sera pris en compte. Le CERDD apportera un outil développé par ses soins qui permettra d'analyser comment chaque ODD s'inscrit dans le PAD et ses 4 axes ; voire à en créer une supplémentaire.

Bernard WINDELS : le traitement des déchets dépend des communes.

Patrick BANNEUX : certes, des communes et des agglos, mais également de chacun d'entre nous. Depuis les années 70, il a été renvoyé la responsabilité à celui qui produit des déchets (producteur du produit auquel il est demandé de réduire les emballages ou producteur des déchets auquel il est demandé de les trier). Ensuite, les déchets sont valorisés (ressource recyclable). Il faut donc intégrer cette démarche pour envisager son amélioration.

Exemple : à l'AD59a, nous entreposons des matériels informatiques et bureautiques non utilisés car usés, en panne, obsolètes, ... Il n'est pas normal qu'ils ne soient pas orientés vers des structures à même de les déconstruire et recycler ce qui peut l'être.

Bernard DESCAMPS : tous les types de déchets (alimentaires ou non) vont être analysés (mission actuelle de **Chlorane CHARTOL**). Pour chacun d'eux, il sera fait appel à une structure pour leur traitement.

Christian DESPIERRE : je ne comprends pas. Cela fait un an et demi que l'on parle de ces sujets, que l'on évoque Vitamine T, qu'on envisage du recyclage, qu'on annonce avoir reçu des poubelles, ... et aujourd'hui on nous annonce qu'il va falloir prendre des décisions après avoir fait évoluer le PAD. Je ne comprends pas ce qui est en train de se passer. Cela fait un an et demi que le PAD n'a pas été mis à jour, qu'aucune fiche-action n'a été créée, que l'on n'a pas regardé où l'on en est ; ce qui est le rôle du Bureau et de l'AG. Et aujourd'hui, on nous dit qu'un nouvel axe va être ajouté. Nous consacrons beaucoup de temps sur une évidence. Dire que nous entreposons depuis longtemps des matériels hors d'état de fonctionnement : il faut gérer sans avoir à l'inclure dans une démarche telle que dans 6 mois nous émettrons enfin une fiche-action sur ce problème pour le résoudre. Je sais ce qu'est « 2Tonnes » ...

Patrick BANNEUX : c'est bien, tu vas pouvoir accompagner et peut-être animer les ateliers.

Christian DESPIERRE : avec plaisir mais ce n'est pas le sujet.

Patrick BANNEUX : tu ferais certainement un excellent Président d'AD mais, pour l'instant, cesse de donner des leçons à tout le monde en disant « cela a déjà été fait l'an dernier », ...

Christian DESPIERRE : non, justement, cela n'a jamais été fait.

Patrick BANNEUX : nous sommes dans une démarche pédagogique qui vise à impliquer tout le monde. Ne te retire pas sur ton Aventin en donnant des leçons à tout le monde et en disant je ne comprends pas pourquoi cela n'avance pas.

Christian DESPIERRE : ce n'est pas le rôle du Conseil d'Administration³ d'être éduqué sur un sujet qui ne le concerne pas. Et je souhaiterais que des résolutions soient prises sur de vrais sujets de CA : son rôle est de voter des résolutions sur des décisions prises en Bureau. Il y a eu la RSE, les ACI, il y a eu beaucoup de choses ... Mais, concrètement, quelles sont les actions qui ont été prises en Bureau pour lesquelles il est demandé l'appui du Conseil d'Administration ?

Patrick BANNEUX : nous ne demandons pas l'appui mais la validation du texte⁴ « Manifeste – Les Restos du Cœur (AD59a) s'engagent » envoyé à tous les membres du CA, pour lecture, préalablement à cette réunion.

Colette HAYART : nous avons ici un Responsable Départemental ; s'il juge que c'est important de parler de ce sujet, parlons-en.

³ A toutes fins utiles, les fiches « Le Bureau » et « Le Conseil d'Administration », extraites du Guides des Instances de l'AD, sont jointes en Annexe 3 et 4 (déjà remises aux membres du CA lors de sa réunion du 29/9/2023).

⁴ Voir Annexe 5

Bruno JOLY rebondit sur le sujet des matériels obsolètes entreposés au Siège : Les Restos du Cœur disposent d'un atelier de déconstruction informatique à Laon.

Bernard DESCAMPS reprend le fil de la présentation.

Nous devons également nous interroger sur l'accueil des nouveaux bénévoles dont les profils sont différents de ceux qui s'engageaient jusqu'à présent : des actifs qui offrent du temps aux Restos du Cœur. Quelles sont les actions à mettre en œuvre ?

Autre point de réflexion : nous faisons face à de nouveaux modes de financement qui passent par des réponses à appels à projets bien définis.

Dans la forme actuelle du PAD, les ACI sont peu mentionnées et/ou impliquées. La volonté est de les inclure dans la nouvelle version.

L'approche est systémique et sera déclinée en actions à l'inverse de ce qui est fait aujourd'hui : nous menons des actions que nous ne savons pas forcément rattacher à notre PAD.

Hortense LAMBERT rappelle les 4 axes du PAD :

1. Des personnes accueillies et impliquées dans nos actions
2. Des bénévoles à l'engagement valorisé
3. Des organisations dynamiques et innovantes
4. Des ressources diversifiées et sécurisées

Une réunion est prévue au mois de mai, sous forme d'ateliers, pour travailler sur ces 4 axes et sur des actions concrètes à mener au travers du prisme « développement durable ».

Béatrice DELOBEL : ce travail sera une façon d'éclairer nos actions et de les décliner en remplissant nos obligations de développement durable. Ce sera une façon de nous aider à traduire des actions qui existent déjà pour beaucoup.

Christian DESPIERRE précise que, lors des dialogues avec des partenaires, les phrases commencent toujours par « dans le cadre de la RSE ». Dans ces conditions, des actions sont lancées (transversalité précédemment évoquée) ; mais c'est dans le cadre de la RSE. Si c'est la RSE qui conduit le PAD, nous ne sommes plus dans le cadre du PAN.

Patrick BANNEUX : le PAD est un document interne. La RSE peut être un levier de communication avec des entreprises soumises aux mêmes contraintes.

Patrick BANNEUX rappelle que **Bernard DESCAMPS** propose 2 structures et 1 formation : Comité de Pilotage (validation de la démarche dynamique), Comité de Suivi (mise en œuvre des fiches-actions), Atelier « 2Tonnes » (vision concrète de l'impact de nos activités).

La démarche engagée est itérative, dynamique et permet d'avancer par résonance. Elle ne se fera pas en 15 jours ; elle s'inscrit dans le temps.

Nous ne pouvons pas aujourd'hui rester inertes face aux changements et événements climatiques. Nous essayons donc de passer à l'action, à la mesure de ce que nous sommes. C'est la raison pour

laquelle il a été nécessaire d'écrire des documents que nous pouvons présenter aux entreprises (charte, manifeste, ...) qui souhaitent savoir si nous avons engagé des actions.

C'est également la raison pour laquelle le Manifeste est aujourd'hui proposé pour validation par le Conseil d'Administration parce que la 1^{ère} démarche du développement durable est l'engagement des instances dirigeantes.

Quand un dirigeant, un Conseil d'Administration, n'est pas convaincu que cette démarche est importante, il est inutile de la décliner sur le terrain.

Il est donc nécessaire que tous les membres du CA soient sur la même longueur d'onde et continuent à être impliqués et à enrichir cette démarche.

Christian DESPIERRE : je n'ai pas compris l'objet du Manifeste.

Patrick BANNEUX : un Manifeste est l'équivalent d'une Charte. Il peut être utile lorsque des partenaires ou futurs partenaires le demandent. Les collectivités territoriales, par exemple, souhaitent connaître notre position et savoir si nous avons déjà voté des actions, si nous avons des références.

Christian DESPIERRE : le Pôle Institutionnel de l'AN a-t-il été interrogé ? Si ce n'est pas le cas, il pourrait émerger 112 manifestes différents...

Patrick BANNEUX : l'AD59a est une Association quelque peu autonome tout de même.

Zohra ZAROURI : cela sera douloureux car nous sommes en train de modifier nos méthodes de travail et la condition politique du Conseil d'Administration va être bousculée. Jusqu'ici, les collectivités territoriales nous obligeaient à signer le Contrat d'Engagement Républicain. Ils vont désormais nous contraindre à produire des éléments attestant de la mise en place de la RSE.

L'AD59a est une nouvelle fois précurseur et cela sera compliqué car nous n'avons pas forcément tous envie de travailler le sujet ; ce qui nous intéresse et nous inquiète le plus, c'est d'abord la distribution alimentaire. Mais il faut travailler en parallèle sur la RSE car cela nous aidera à obtenir des financements. Ainsi, l'AD59a sera l'une des premières à ne pas avoir trop de difficultés à discuter avec nos financeurs publics.

Bernard DESCAMPS : si cela n'est pas encore obligatoire, la question relative à la démarche RSE est désormais systématiquement posée lorsque nous répondons à des appels à projets.

Patrick BANNEUX : la mise en place de la RSE est un engagement volontaire et je vous remercie par avance pour votre confiance.

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent par 19 voix (1 contre et 1 abstention) la démarche engagée au travers du Manifeste « Les Restos du Cœur (AD59A) s'engagent ».

■ DIALOGUE SOCIAL ET REPRESENTATION DU PERSONNEL

Patrick BANNEUX : la 1^{ère} prise de conscience, même si elle est déjà ancienne, est que certains de nos collaborateurs sont des salariés. Comme toute entreprise de plus de 50 salariés, nous avons l'obligation de mettre en place une représentation du personnel.

La NAO est un rendez-vous également obligatoire.

La note « Le CSE et la NAO »⁵ soumise à l'approbation du Conseil d'Administration a été écrite pour que chacun se rappelle que le CSE et la Délégation Syndicale sont des instances représentatives importantes.

Le dialogue social est important et nous avons tous une responsabilité dans le climat social de l'Association, parfois difficile à gérer (plus d'individualisme dans le rapport au travail et aux institutions).

Il est important que nous ayons à cœur, les uns et les autres, de connaître ces notions et de savoir que l'élection des représentants du personnel a été récemment organisée. La nouveauté est que les élus du CSE⁶ sont aujourd'hui également membres de FO alors qu'auparavant seule la CFDT était représentée.

Les requêtes formulées par le Délégué Syndical CFDT, dans le cadre de la NAO, concernent l'aménagement du temps de travail, les salaires, la lutte contre les discriminations, la qualité de vie au travail, la sécurité au travail, revalorisation des frais de repas, revalorisation des frais de transport, prime de vacances, ... Cela peut engendrer des conséquences financières pour l'Association.

La « Convention Collective Nationale des Ateliers et Chantiers d'Insertion » s'applique à nos 3 ACI. L'employeur verse une subvention de fonctionnement au CSE en fonction de la taille de l'entreprise. Le budget de fonctionnement du CSE est fixé à 0.20 % de la masse salariale brute dans les entreprises de 50 à 1 999 salariés. Pour l'AD59a, cela représente environs 2 k€ versés chaque année.

Béatrice DELOBEL : l'Association existe depuis 1985. Elle est aujourd'hui devenue une entreprise au sens large du terme avec des sujets très prégnants et contraignants qui interpellent de plus en plus sur l'aspect salariat et les conditions de travail. Nous devons être très vigilants quant au dialogue social.

Patrick BANNEUX : étant une entreprise la plus volontaire possible, il nous faut impliquer les salariés lorsque nous devons opérer des changements au sein de notre Association. Les salariés vivraient mal quelque chose qui s'impose à eux parce qu'ils n'auraient pas été informés au préalable. Les salariés ont un droit à l'information et nous devons être au clair quant aux informations à communiquer aux représentants du personnel. Nous devons également leur partager la vision de l'Association, les démarches engagées en matière de développement durable dont ils doivent être acteurs.

⁵ Voir Annexe 6

⁶ Depuis le 1^{er} janvier 2018, le CSE regroupe les instances DP, CE, CHSCT.

Ce sont des collaborateurs que nous devons impliquer et informer : bénévoles et salariés forment une seule communauté de travail pour une mission à laquelle nous concourons tous.

Le planning des réunions du CSE sera communiqué aux membres du CA qui seront tenus informés quant aux questions soumises par les représentants du personnel.

La tâche étant très lourde, il est proposé un partage des responsabilités entre le Président (NAO) et la Directrice (Présidence du CSE).

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité de donner délégation au Président et à la Directrice pour mener à bien le dialogue social, la Directrice étant plutôt appelée à Présider le CSE.

■ **TRAVAUX EN COURS A WATTRELOS (G. GRARD)**

Les travaux entrepris entrent dans le cadre d'un prévisionnel sur 3 ans demandé par l'AN dans lequel ont été développés les investissements à engager.

Des fiches-projets ont été établies par l'AD59a et envoyées à l'AN pour nous permettre d'avancer sur 3 gros sujets :

- ✓ Agrandissement de l'entrepôt de l'AD par réduction de celui du national : cela impose des modifications structurelles liées à la sécurité des salariés (cloisonnement, palettier, éclairage, adéquation de la protection contre l'incendie, ...). Le projet est quasiment bouclé. Nous devrions pouvoir le mettre en œuvre rapidement avec un budget resserré au maximum. Il est difficile de trouver des financements pour ce type de projet qui ne séduit pas les donateurs ; nous faisons cependant appel à des entreprises pour essayer d'obtenir des dons de matériels ou des moyens humains.

Christian DESPIERRE : quid du mécénat de compétences proposé à la STEF et à son salarié ?

Guy GRARD : le projet, en cours de discussion avec la STEF, est en bonne voie.

- ✓ Remplacement des chambres froides : celles qui sont en fonctionnement actuellement ne sont plus conformes à la réglementation et devront prochainement être définitivement mises à l'arrêt. Elles font l'objet de réparations d'urgence (quelques milliers d'euros pour sauver la dernière chambre froide).

Compte-tenu de la dépense en énergie occasionnées par les chambres froides, une réflexion est menée au niveau national quant à l'externalisation du service pour ce qui concerne le négatif. L'expérience a été menée dans l'Oise : si tout se déroule correctement pour ce qui est de la construction des commandes et du conditionnement, là où le bât blesse c'est pour l'organisation des tournées de livraison dans les centres et l'entreprise externe jette souvent l'éponge à ce niveau-là.

Là encore, trouver des financements n'est pas aisé car cela ne séduit pas les donateurs.

Nous essayons actuellement concevoir de nouvelles solutions avec des reclassements de matériels (récupérations de groupes de froid) et une nouvelle analyse sur la faisabilité ou non d'une externalisation.

Le projet a été ouvert en 2020 et n'est donc toujours pas résolu.

- ✓ Modernisation de la cuisine : le bâtiment de Wattrelos appartient à la MEL. A partir du moment où nous envisageons la rénovation de la cuisine, nous devons nous assurer que nous respectons la réglementation.

La réglementation impose de séparer les eaux usées des eaux fluviales. Or, ici, tout passe dans le même tuyau.

Cela signifie que si l'on touche à une section de la cuisine, nous devons créer de nouveaux bacs dont des bacs de dégraissage, par exemple ; et ces tuyaux-là doivent arriver dans des réseaux séparés.

Cela fait 2 ans que la MEL nous promet de faire le nécessaire. Elle n'a malheureusement toujours pas engagé le budget permettant d'effectuer les travaux.

Le projet de rénovation, approuvé par l'AN, ne peut donc être mis en place.

Pendant ce temps, la cuisine se dégrade et nous avons été alertés par le CSE sur un certain nombre de dysfonctionnements (fissures sur les murs, éclairage défaillant, moisissure, ...) posant problème en matière d'hygiène alimentaire. Des mesures conservatoires ont dues être prises : délégation d'un bureau d'étude pour contrôler les structures et connaître la cause des fissures, réparation de l'éclairage, ouverture d'espaces pour l'aération, ... faute de quoi nous aurions pu être accusés de ne pas répondre à l'injonction du CSE quant à l'insécurité des salariés avec la conséquence d'obligation de fermeture de l'ACI.

Rappel : à l'origine, l'ACI Cuisine avait été créée pour confectionner des repas pour le Resto-Chaud. Nous dépensons aujourd'hui beaucoup d'énergie et d'argent en les préparant à Wattrelos pour les livrer à Lille. Nous sommes donc à la recherche de nouveaux locaux plus proches du Resto-Chaud et adaptés à cette activité.

Thierry SARRAZIN : 2 syndicats sont désormais représentés au sein du CSE quand nous n'en avions qu'un ces dernières années. Ne risquons-nous pas d'avoir à faire face à une « course à l'échalote » et donc d'avoir une pression plus importante pour effectuer les travaux ?

Patrick BANNEUX : c'est certain. Et c'est ce qui motive aussi la présentation de **Guy GRARD** aux membres du Conseil d'Administration : c'est notre seul moyen d'informer et d'interpeler la Délégation Régionale et l'AN sur nos problèmes. Nous sommes, certes, très volontaires pour réaliser des économies là où nous sommes en mesure de le faire (éclairage, radiateurs) mais nous sommes également très conscients des investissements impératifs à mettre en œuvre et nous avons grand besoin de l'AN.

Il est nécessaire que le CA de l'AD59a soit cohérent sur une démarche qui va être entreprise auprès du Président de l'AN parce que nous sommes dans une situation dans laquelle 3 chantiers se présentent simultanément à nous pour lesquels nous devons investir énormément et rapidement car ils ne peuvent être remis.

Alain CARELS précise que la liste des travaux objets des 3 chantiers n'est aujourd'hui pas financée. Or nous ne pouvons pas ne pas les faire.

Thierry SINGER : quels sont les budgets prévisionnels ?

Alain CARELS : 580 k€ pour les chambres froides. Une entreprise a été sollicitée pour définir les travaux obligatoires de la cuisine et les montants ne sont donc pas encore connus. Ce qui est certain c'est que nous n'avons pas la trésorerie en face des investissements envisagés.

Guy GRARD essaie de veiller au grain pour que les travaux aient une cohérence par rapport au projet. La grande inquiétude de l'AN est qu'elle a toujours considéré le site de Wattrelos comme un équipement national des Restos du Cœur, ce qui n'est pas le cas : c'est un équipement prêté par la MEL au titre d'un bail précaire, qu'elle peut récupérer à tout moment si elle se décide un jour à le rentabiliser. Pour information, si nous devons payer un loyer, il serait de l'ordre de 350 k€.

Patrick BANNEUX requiert le soutien du CA de l'AD59a quant à l'envoi d'un courrier officiel à **Patrice DOURET**.

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité l'envoi de ce courrier.

■ CONCERTATION AVEC LES ASSOCIATIONS « TETES DE RESEAU » (P. BANNEUX)

Les Restos du Cœur se réunissent régulièrement avec le Secours Populaire (Délégué Régional : Jean-Pierre DELETREZ), La Croix Rouge (Président : Rémi BECUWE) et la Banque Alimentaire (Président : Patrick MAHIEU).

Cela donne lieu à des échanges de bonnes pratiques et les réunions sont très constructives.

Des projets communs sont envisagés comme des formations, par exemple.

Un courrier a été adressé à Bertrand GAUME, Préfet, pour lui demander d'accorder un entretien aux 4 associations ensemble.

POINT SUR LES ACTIVITES DES CENTRES (H. LAMBERT)

■ CAMPAGNE D'ETE 2024

72 centres seront ouverts pendant la campagne d'été, soit 8 centres supplémentaires par rapport à 2023. Tous ouvriront avant le 15 avril.

Le projet « chambres froides » est majeur compte-tenu de la détérioration des denrées fraîches livrées dans les centres.

Dans l'ensemble, tout se déroule bien, même si nous déplorons de recevoir des lettres anonymes dénonçant des vols de marchandises (d'où la note récemment rédigée et envoyée à tous les bénévoles et salariés).

Lorsqu'une équipe responsable annonce sa décision de mettre fin à sa mission et qu'il est impossible de la remplacer (ce qui devient rare grâce « aux petits homards ») ou qu'un centre doit déménager, une réflexion est menée sur la pertinence de conserver le centre.

■ AIDE A LA PERSONNE

- ✓ Culture : **Géraldine PRIGENT** est dynamique et rencontre de nombreuses associations. Elle a organisé un déplacement à Séries Mania pour la 1^{ère} fois.
- ✓ Activités physiques : **Anne VANHOVE** a rejoint l'AD59a. Elle a travaillé à la Région et pourrait devenir référente dans le domaine du sport qu'elle connaît bien.

■ VACANCES (B. LESCRAUWAET)

- ✓ Colonies : 70 inscrits. Le budget prévisionnel avait été établi sur la base de 95 à 100 enfants.
- ✓ Vacances familles : 33 devis ont été réalisés. Le budget prévisionnel ayant été atteint, consigne a été donnée de ne plus accepter de demandes. Cependant, au moment où cette consigne a été formulée, une dizaine de dossiers étaient en attente à la centrale de réservation. Le Trésorier a autorisé une majoration de l'enveloppe pour accueillir ces 10 familles supplémentaires.

Alain CARELS : cela représente un dépassement de budget de 6 k€. Il serait donc souhaitable que toutes les demandes soient adressées à l'équipe de l'AD59a et non pas directement à Vacances du Cœur.

A ce jour, aucune demande pour l'inscription d'un enfant en colonie n'a été formulée par les salariés en insertion.

■ JOURNEE A LA MER (B. LESCRAUWAET)

Le projet a été abandonné pour 2024 compte-tenu du coût que cela représente (la participation de l'AD59a avait été couverte, l'an dernier, par un don privé de 5 k€).

Une étude est en cours quant aux offres de la SNCF (voir « Questions Diverses »).

■ SOUTIEN A LA RECHERCHE D'EMPLOI (B. DUBOT)

Sur les 8 centres sollicités pour participer au Forum sur l'Emploi organisé par France Travail, seuls 2 ont travaillé ardemment (Lille La Halle et Lille Toul) à sa réussite.

La raison tient certainement au fait que ces centres ont des bénévoles « Référénts SRE » ce qui n'est pas le cas des autres.

Ce qui est positif c'est que certaines personnes en recherche d'emploi ont trouvé soit une formation, soit un emploi. Cependant, le Forum par lui-même ne s'est pas tenu au moins de mars compte-tenu du peu d'intérêt manifesté par les centres, France Travail ne souhaitant pas dépenser inutilement de l'argent.

■ CENTRES DE ROUBAIX (G. GRARD)

Nous essayons en vain de dialoguer avec le Maire de Roubaix.

Une personne est soudainement apparue dans notre spectre avec pour mission d'inspecter tous les centres Restos du Cœur de la ville et de vérifier l'adéquation avec la convention signée quant à l'occupation des locaux.

Tous les accords verbaux précédemment donnés sont désormais caduques et un énorme travail de mise en conformité a été effectué.

Une réunion est enfin programmée le 16 avril prochain pour discuter de l'avenir des Restos à Roubaix.

■ CENTRE DE WAHAGNIES (B. DUBOT)

Dans l'intérêt des bénévoles du centre et des familles accueillies, il a été demandé à un bénévole de démissionner.

Il conserve des documents à son domicile tels que des « engagements de bénévoles » avec des renseignements qu'il ne devrait plus avoir.

Les membres du Bureau présents à cette réunion du Conseil d'Administration n'ont pas eu connaissance de l'information.

■ MARAUDES

Franck LAPARADE ayant de nouvelles activités professionnelles, il a demandé à prendre du recul quant à la responsabilité des Maraudes.

L'équipe Responsable est désormais une collégiale composée de **Sabine RITTER**, **Stéphane SZUDAREK**, **Florence TAHON** et **Jean-Marc MARONNIER**. **Thierry SARRAZIN** a accepté la mission de Soutien de centres (Maraude et Resto-Chaud).

Patrick BANNEUX remercie **Sabine RITTER** pour avoir assuré la transition et pour le travail accompli ces derniers mois dans un contexte quelque peu particulier.

POINT SUR LA TRESORERIE ET LE SUIVI BUDGETAIRE (Alain CARELS)⁷

■ TRESORERIE

Nos comptes montrent un solde positif de 293 k€ duquel il faut soustraire 177 k€ de fonds dédiés pour les chambres froides et l'achat du poids lourd.

Nous disposons donc de 116 k€.

La demande de déblocage de 100 k€ a été envoyée à l'AN.

Nous devrions être en mesure de tenir jusque fin mai même si le montant lié aux travaux de déplacement de la cloison de l'entrepôt n'avait pas été prévu. La subvention d'équilibre devrait nous être versée mi-juin.

Nous avons reçu les fonds pour régler la facture « Camion des Weppes ». Nous avons perçu 15 k€ pour son aménagement. Nous disposons de 46 k€ pour un coût total de 52 k€ : 6 k€ sont donc encore à trouver.

■ SUIVI BUDGETAIRE

Ce budget, arrêté au 29 février 2024, est proratisé sur 10 mois.

Commentaires détaillés en Annexe 1.

FIXATION DE LA DATE DE LA PROCHAINE REUNION

Le Président propose que la prochaine réunion du Conseil d'Administration soit fixée au 10 juin, à 14 heures, au Siège de l'AD.

Le Conseil d'Administration prend note de cette date.

Attention, pour les membres du Bureau : la réunion du Bureau est reprogrammée ce jour-là à 9 heures 30.

⁷ Voir Annexe 1

QUESTIONS DIVERSES

■ TARIF SOCIAL GROUPES DE LA SNCF (B. LESCRAUWAET)

Les billets de l'opération eTer (réservations à compter du 20 juin pour un trajet entre le 5 juillet et le 25 août) sont réservés aux particuliers : les personnes intéressées doivent se présenter au guichet d'une gare et régler directement leur trajet à 1 €.

La SNCF propose des tarifs sociaux de groupes pour des déplacements organisés par des organismes sociaux ou associations (réduction de 60 ou 75 % sur le tarif initial de 33 à 45 €, selon la taille du groupe). Le dossier est compliqué à monter car il faut communiquer la liste des personnes, obtenir un accord préalable de la Région, se déplacer ensuite au guichet de la SNCF ; chaque groupe doit avoir un responsable bien identifié qui effectue la réservation et règle le coût du voyage. Un règlement global sur présentation de facture à l'AD n'est pas possible.

Les horaires sont tout à fait convenables pour un lillois ou habitant en proche périphérie :

Aller : 9h40-10h48 – Retour 17h10-18h30

C'est en revanche beaucoup plus compliqué au départ (8h47) et au retour (19h13) de Douai, avec une correspondance de 45 mn en gare de Lille.

Simulation pour 6 groupes de 100 adultes (30-59 ans) au départ de Lille vers Dunkerque (Malo étant accessible par des transports en commun gratuits) : 5 725 € dont 50 % seraient financés par l'AN. Si nous demandons une participation de 1 € à chaque voyageur, la charge serait d'environ 2.5 k€ pour l'AD59a. L'acheminement des personnes depuis leur domicile vers la gare n'est pas intégré dans cette simulation.

Le Conseil d'Administration remercie Bernard LESCRAUWAET pour son dur labeur et cet excellent travail et lui confirme son souhait que l'action continue.

Les informations seront prochainement communiquées aux centres d'activités, d'une part pour ce qui concerne la démarche individuelle eTer, d'autre part pour les seuls voyages de groupes vers la mer ; à eux de se renseigner s'ils souhaitent organiser d'autres déplacements.

■ INTERVENTION DE GUY GRARD

Nous avons tous un gros cœur envers les personnes accueillies mais nous ne maîtrisons pas toujours les conséquences lorsque nous souhaitons faire du bien.

Exemples : des centres fermés en été les années précédentes, une chorale qui se tient dans une salle non prévue à cet effet, ... On oublie souvent qu'une convention doit être établie et les locaux assurés pour toute la durée d'occupation.

Il est très important que toutes les informations relatives aux bâtiments soient remontées via ad59a.securite@restosducoeur.org (voir note récemment envoyée à tous les centres).

Des déménagements sont prévus prochainement (Orchies, Marquette, ...) : ils doivent faire l'objet de fiches-projets très renseignées et budgétées à envoyer sur l'adresse mail précédemment citée ainsi qu'à la Secrétaire Administrative de l'AD qui est la coordinatrice de l'ensemble des conventions et qui se charge des relations avec l'AN pour ce qui concerne le montage des dossiers d'assurances.

Par ailleurs, pour répondre à l'interrogation concernant l'incidence qui pourrait être induite du fait qu'il y a désormais plusieurs représentations syndicales, certains membres du CSE s'intéressent aujourd'hui aux relations des salariés avec les centres, notamment en termes de dysfonctionnements dans les livraisons, de comportements agressifs de la part des bénévoles, de prises de position quant au traitement des salariés, ... Nous pourrions avoir des retours de bâton et le CSE aura raison.

Zohra ZAROURI : l'inverse est également vrai et nous avons récemment reçu 2 salariés pour les recadrer sur leur façon de s'adresser aux bénévoles.

De la même manière, dans les centres, les salariés amenés à s'y rendre ainsi que les bénévoles doivent bénéficier de conditions de travail conformes à la réglementation.

Tout ceci sera rappelé aux Soutiens de centres dont la mission de liaison entre le CA et les centres est capitale.

Quentin BOURGOIS : ne serait-il pas opportun que le Président envoie une note au nom du CA à tous les bénévoles et salariés pour leur rappeler les bonnes règles en matière de relations ?

Bruno JOLY informe que l'AN s'est émue d'apprendre que des CDDI effectuaient des livraisons. Elle rappelle que cela n'entre pas dans leur projet social et que cela ne fait pas partie de leur mission.

■ LES MISERABLES - ORPM (M. DARBOIS)

Bruno DUBOT nous a mis en relation avec L'Orchestre Régional Pévèle-Mélantois pour une opération sur laquelle nous travaillons depuis le mois d'octobre 2023 et qui devrait aboutir début 2025 (6 spectacles envisagés).

Les membres de l'équipe Manifs (**Marie-Ange COUDYSER** et **Karim BRAHIMI**) recherche activement des salles qui peuvent accueillir 400 personnes à minima et qui nous seraient accordées gratuitement. La scène doit être suffisamment grande pour que s'y produisent 40 musiciens et 40 chanteurs.

De nombreuses mairies ont été contactées, le but étant d'essayer de produire le spectacle sur l'ensemble du territoire de l'AD59a. Quelques-unes ont répondu favorablement tout en précisant que nous devrions nous acquitter de frais techniques.

Afin de réduire le nombre de manifestations que nous sommes autorisés à organiser annuellement, l'ORPM pourrait se produire 2 fois sur une journée voire 2 fois dans un week-end.

Nous avons essayé de négocier avec l'AN pour que toutes les représentations fassent l'objet d'une seule manifestation, le Code des Impôts ne nous en autorisant que 6 par an (hors manifs tiers).

■ **LA BELLE EQUIPE (B. DUBOT)**

Groupement théâtral qui organise des manifestations au Petit Théâtre de Templeuve.

Son responsable mène des actions sur la base de ce qui relève de la solidarité. Il est prêt à organiser une manifestation spéciale pour Les Restos du Cœur à Templeuve avec une potentielle amplification sur l'ensemble du territoire de l'AD59a.

L'équipe Manifs étudie le dossier.

■ **OPERATION « ROCKCORPS » (G. GRARD)**

Il s'agit de mobiliser des jeunes pour des actions caritatives dans une association pendant 4 heures (peinture, menus travaux, tri, lavage de véhicules, nettoyage des murs au Karcher, création d'une banderole, ...); en échange, il leur est offert une place de concert.

L'opération, sponsorisée par le Groupe IBIS, se déroule à Paris, Lille, Strasbourg, Bordeaux, Marseille, Lyon, Nantes et Toulouse. L'AN a désigné l'AD59a et demande que nous trouvions des activités aux 80 jeunes qui se présenteront à Wattrelos le dimanche 28 avril prochain.

Selon RockCorps, il n'est pas nécessaire qu'il y ait une forte mobilisation de bénévoles ce jour-là : ils ont l'habitude et se chargent de toute l'organisation sur place, de l'encadrement et du matériel nécessaire.

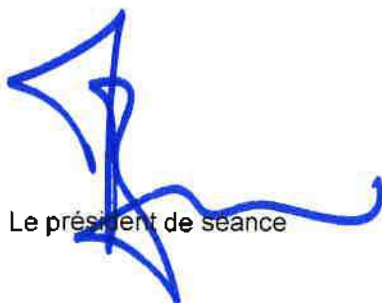
Coralie BELON vient au Siège le 9 avril prochain en début d'après-midi pour mettre en place cette journée et la stratégie à envisager.

■ **OPERATIONS « ESSILOR » ET « AUDIO POUR TOUS » (H. LAMBERT)**

Elle se dérouleront à Lille Marché les 23 et 24 avril prochains. Tous les centres de Lille, Roubaix et Tourcoing ont été informés et peuvent d'ores et déjà inscrire les personnes qui souhaitent en bénéficier.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.



Le président de séance



Le secrétaire de séance

Annexes :

1. Point sur la trésorerie et le suivi budgétaire
2. Le Développement Durable à l'AD59a
3. Le Bureau (Guides des Instances de l'AD)
4. Le Conseil d'Administration (Guide des Instances de l'AD)
5. Manifeste – Les Restos du Cœur (AD59a) s'engagent
6. Le CSE et la NAO
7. Feuille d'émargement
8. Pouvoirs

ANNEXE 1

POINT SUR LA TRESORERIE ET LE SUIVI BUDGETAIRE

■ TRESORERIE AU 08/4/2024

PREVISION DE TRESORERIE au 08/04/2024									
	avril			mai		juin		juillet	
	2	15	30	15	31	15	30	15	31
solde compte courant	62 342								
solde livret	230 718								
don exceptionnel à conserver pour chambres froides	-60 000								
subvention exceptionnelle Marcq en Baroeul (achat PL)	-10 000								
subvention exceptionnelle MEL (achat PL)	-40 000								
avance région sur achat poids lourd	-12 000								
don privé achat PL	-40 000								
virement de ROOLE sur véhicule WEPPEs	-15 000								
ENCAISSEMENTS									
DONS PRIVES			2 000		2 000		2 000		2 000
remboursement AN (frais avancés par AD)		15 772							
subvention AN		100 000							
MANIFESTATIONS		10 000							
ASP REMBOURSEMENT			62 000		62 000		62 000		62 000
remboursement FORMATION			1 000		1 000		1 000		1 000
SUBVENTIONS municipales			3 000		1 500		1 500		1 500
SUBVENTIONS département									
SUBVENTIONS Région									
SUBVENTIONS DIVERSES									
TOTAL ENCAISSEMENTS	0	125 772	68 000	0	66 500	0	66 500	0	66 500
DECAISSEMENTS									
INVESTISSEMENTS									
ACHAT PETIT MATERIEL (hors frigos)			1 000		1 000		1 000		1 000
ACHAT PETIT MATERIEL (frigos, micro ondes, cafetières)		0							0
EDF/GDF/CHAUFFAGE/EAU			20 000		15 000		10 000		10 000
FOURNITURES DE BUREAU/informatique			1 500		1 000		1 000		1 000
LOYERS IMMEUBLE			3 500		500		3 500		500
LOCATION MATERIEL&VEHICULES			1 000		1 000		1 000		1 000
ENTRETIEN&REPARATION(LOCAUX&VEHICULES)		2 000	4 000		2 000		2 000		2 000
ENTRETIEN & MAINTENANCE MATERIEL			2 000		3 000		2 000		2 000
SALAIRES bruts CDI			25 000		25 000		25 000		24 000
SALAIRES bruts CDDI			46 000		46 000		46 000		50 000
CHARGES SOCIALES urssaf		35 000		35 000		35 000		35 000	
CHARGES SOCIALES Humanis (retraite)		6 000		6 000		6 000		6 000	
CHARGES SOCIALES (mutuelle, Mutex)					3 000				
TELEPHONE+AFFRANCHISSEMENTS		2 700		2 700		2 700		2 700	
CARBURANT		3 000		3 000		3 000		3 000	
FORMATION				2 000		2 000		1 000	
FRAIS DE DEPLACEMENTS (formations)			500		500		500		0
FRAIS DE DEPLACEMENTS (courant)			1 000		1 000		1 000		1 000
IMPOTS&TAXES			1 000				1 000		
COLONIES+vacances familles									
autres charges		3 000	3 000	3 000	2 000	3 000		3 000	
TOTAL DECAISSEMENTS	0	53 937	109 500	51 700	101 000	51 700	94 000	50 700	92 500
SOLDE	116 060	187 894	146 394	94 694	60 194	8 494	-19 006	-69 706	-95 706

■ SUIVI BUDGETAIRE AU 29/2/2024

Aller à l'onglet "Titane"	REALISE/ vs BUDGET ?	AD59A		
N° de comptes (étant rappelés que les "terminaisons" 8 et 9 sont "réservées" et ne peuvent être utilisées)	Réalisé au 29 février 2024	TOTAL GENERAL		
DESIGNATION	Realisé	Budget proratisé	Ecart €	
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	2 058	4 187	-	2 108
TOTAL CONCOURS + SUBVENTIONS	694 356	964 791	-	270 435
TOTAL GENEROSITE DU PUBLIC	234 249	114 187		120 082
TOTAL AUTRES PRODUITS	90 388	60 416		29 949
TOTAL PRODUITS cl. 7	1 021 029	1 143 540	-	122 512
TOTAL ACHATS classe 60	176 738	185 987	-	9 228
TOTAL SCES EXTER. cl 61	188 262	220 158	-	31 897
TOTAL AUTR.SCES EXTER. cl 62	73 563	64 225		9 338
TOTAL IMPOTS & TAXES cl.63	21 452	24 942	-	3 490
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL CDI-CDD	455 653	505 081	-	49 427
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL CDDI	645 343	690 004	-	44 661
TOT FRAIS DE PERSONNEL CAE	-	-		-
TOTAL FRAIS PERSONNEL cl.64	1 100 996	1 195 085	-	94 089
TOTAL CH. GESTION, FIN. & EXCEPT. cl.65,66 & 67	408	1 667	-	1 259
TOTAL DEPENSES avant Amort	1 561 418	1 692 043	-	130 625
TOTAL DOTATIONS & PROVISIONS cl.68 & 69	206 987	206 987		0
TOTAL CHARGES cl. 8	1 768 415	1 899 040	-	130 625
PRODUITS - CHARGES	- 747 387	- 755 500		8 113

Le total des produits est inférieur de 123 k€ par rapport au budget proratisé. Cette différence est principalement due à :

moins de salaires en insertion (-7 ETP, 30 en moyenne au 28/02/24 vs 37) pour 153 k€

FASP modulable non reçue pour 34 k€

le complément de FSE non reçu pour 55 k€

par contre nous avons comptabilisé 120 k€ de plus en générosité du public. **Je rappelle qu'au 31-12 nous avons reçu quasiment la totalité de l'exercice, ici comparé à un budget proratisé**

Nous constatons un retard sur les formations de -33 k€ e ainsi que sur les subventions publiques de - 30 k€

Nous avons des produits exceptionnels correspondant à des remboursements de sinistres pour + 32 k€

ainsi que des reventes de véhicules pour 30 k€

Le total des dépenses est inférieur de 131 k€.

Cette différence est principalement due au frais de personnel inférieurs de 94 k€, qui se décompose de la manière suivante :

CDDI : - 45 k€ (7 ETP en moins)

CDI : - 49 k€ : 1 coordinatrice pendant 3 mois au lieu de 10 pour 28 k€, 1 encadrante socio pro valorisation pendant 3 mois au lieu de 10 soit -17 k€.

Nous avons un retard sur les formations de 33 k€

notre perte est inférieure de 8 k€ mais rappelons que la générosité du public est supérieure de 120 k€ et qu'elle ne va plus tellement évoluer au contraire de nos charges



Le Développement Durable à l'AD59a





Rappels Développement Durable



Vision Systémique



Lutte contre les Inégalités

Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs

Effort de tous : Etats, entreprises, organisations (associations) , individus





Point d'étape

- Le 16 octobre 2023 : Le C.A. de l'AD59A vote à l'unanimité la volonté d'inclure le Développement Durable dans sa feuille de route (PAD).
- Création d'un comité de pilotage
- **Structurer notre démarche dans le cadre de la Responsabilité Sociale des Organisations (RSE)**

INDIVIDUELLE

- **Sensibiliser de façon ludique les bénévoles, les salariés et les P.A. au D.D.** (ateliers 2tonnes, vidéo nutrition, ateliers, écogestes...)
- Premier atelier 2tonnes le 24/04/24 à 9h

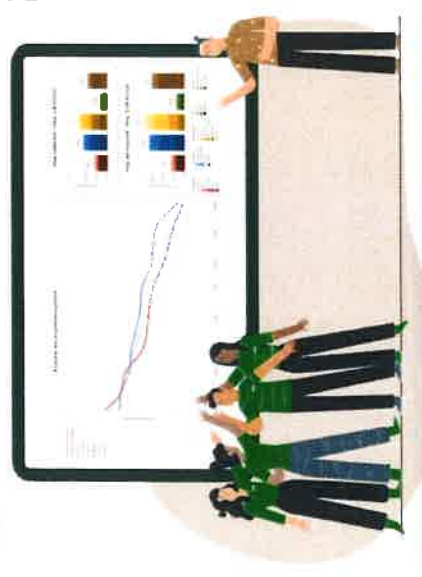
COLLECTIVE



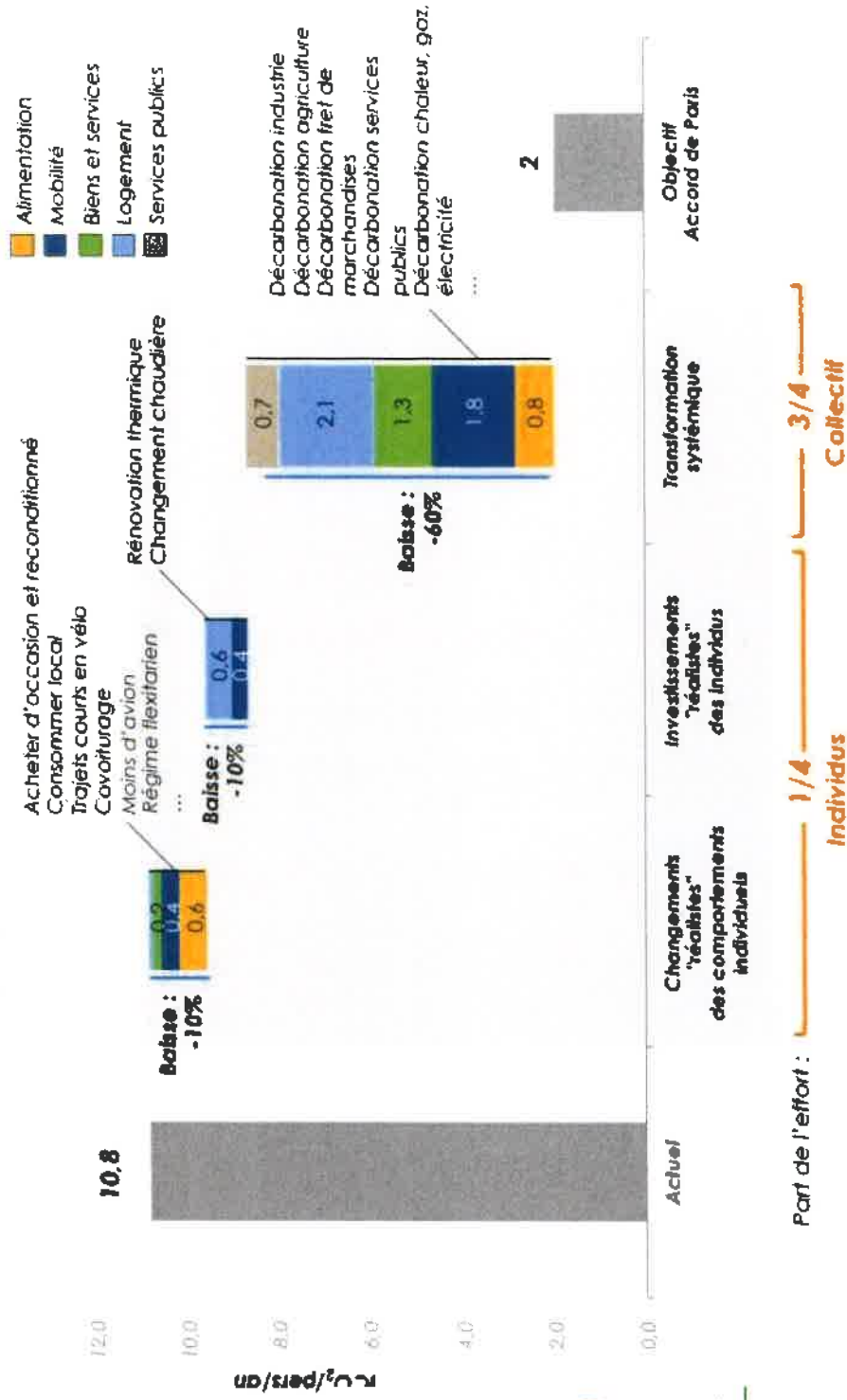
Arme
Chlorane



Développement Durable – AD59A –



Leviers de réduction de l'empreinte carbone moyenne Engagement personnel « réaliste » des individus*





Point d'étape

- Le 16 octobre 2023 : Le C.A. de l'AD59A vote à l'unanimité la volonté d'inclure le Développement Durable dans sa feuille de route (PAD).
- Création d'un comité de pilotage
- **Structurer notre démarche dans le cadre de la Responsabilité Sociale des Organisations (RSE)**

INDIVIDUELLE

- **Sensibiliser de façon ludique les bénévoles, les salariés et les P.A. au D.D.** (ateliers 2tonnes, vidéo nutrition, ateliers, écogestes...)
- Premier atelier 2tonnes le 24/04/24 à 9h



Chlorane



COLLECTIVE

- **Mi-mai 24, Révision du PAD dans le cadre des ODD pour le présenter à l'AG avec l'aide du CERDD**
- Projets Centres : Animé par les soutiens de centres : *Atelier cuisine nomade*, ...
- Projets au siège (déchets, panneaux photovoltaïques, Leds, radiateurs, composteur...)
- Suivi structuré des actions avec un point régulier en bureau et CA.
- Prendre en compte la parole des personnes

accueillies



le Centre Ressource du Développement Durable (Cerdd) est un GIP (état, Région HdF) qui outille et accompagne les acteurs de la région Hauts-de-France vers de nouveaux modèles de société et les incite à contribuer aux transitions économique, sociale et écologique dans les territoires.



Veille et analyse



Co-production et diffusion de ressources



Conseils et accompagnement collectifs

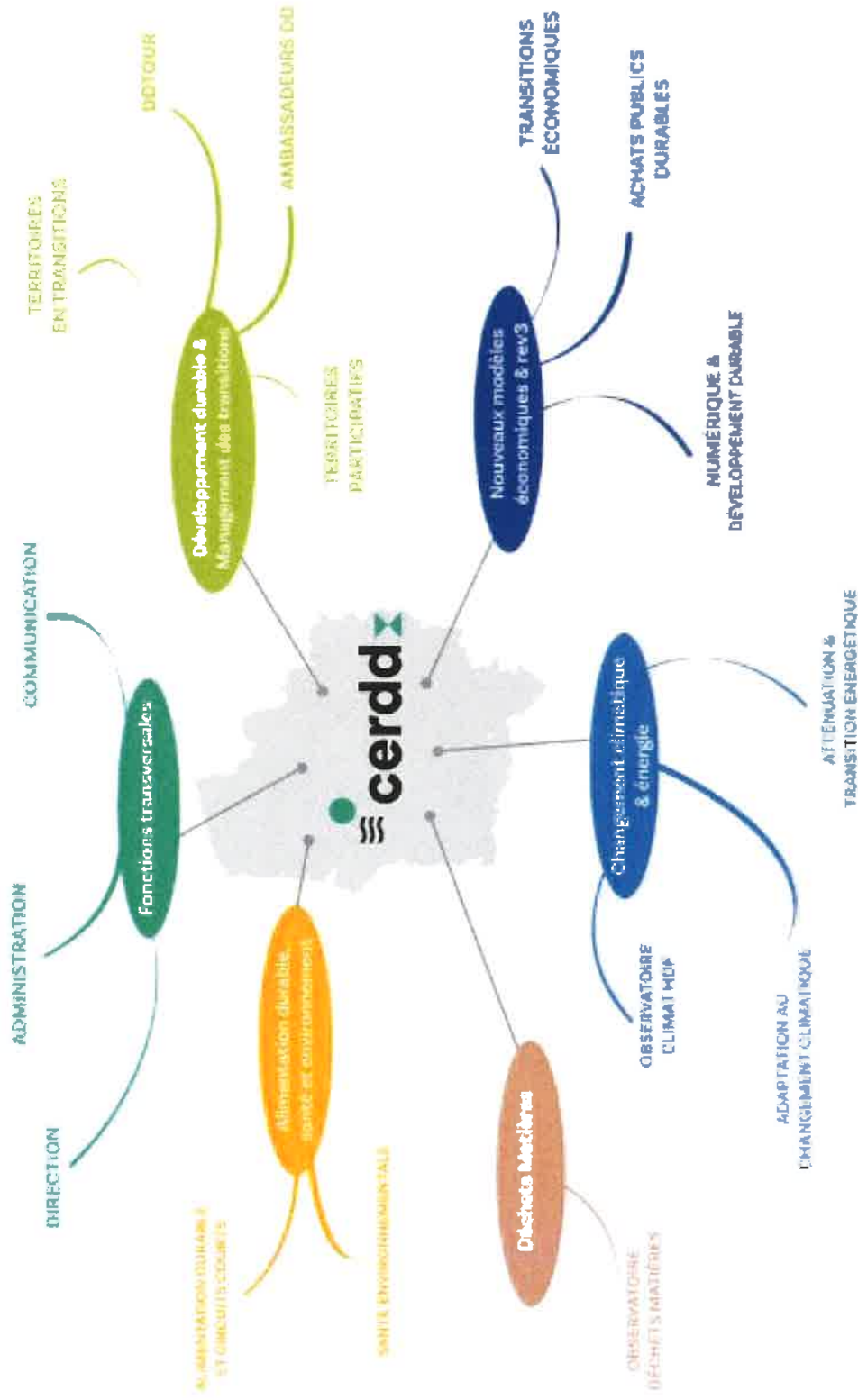


Organisation d'événements, animation de réseaux



Observation et données chiffrées

ORGANISATION DES PROGRAMMES D'ACTIVITÉS DU CERDD



Développement Durable – AD59A –



PAD 2022-2027
Axe 1
Axe 2
Axe 3
Axe 4

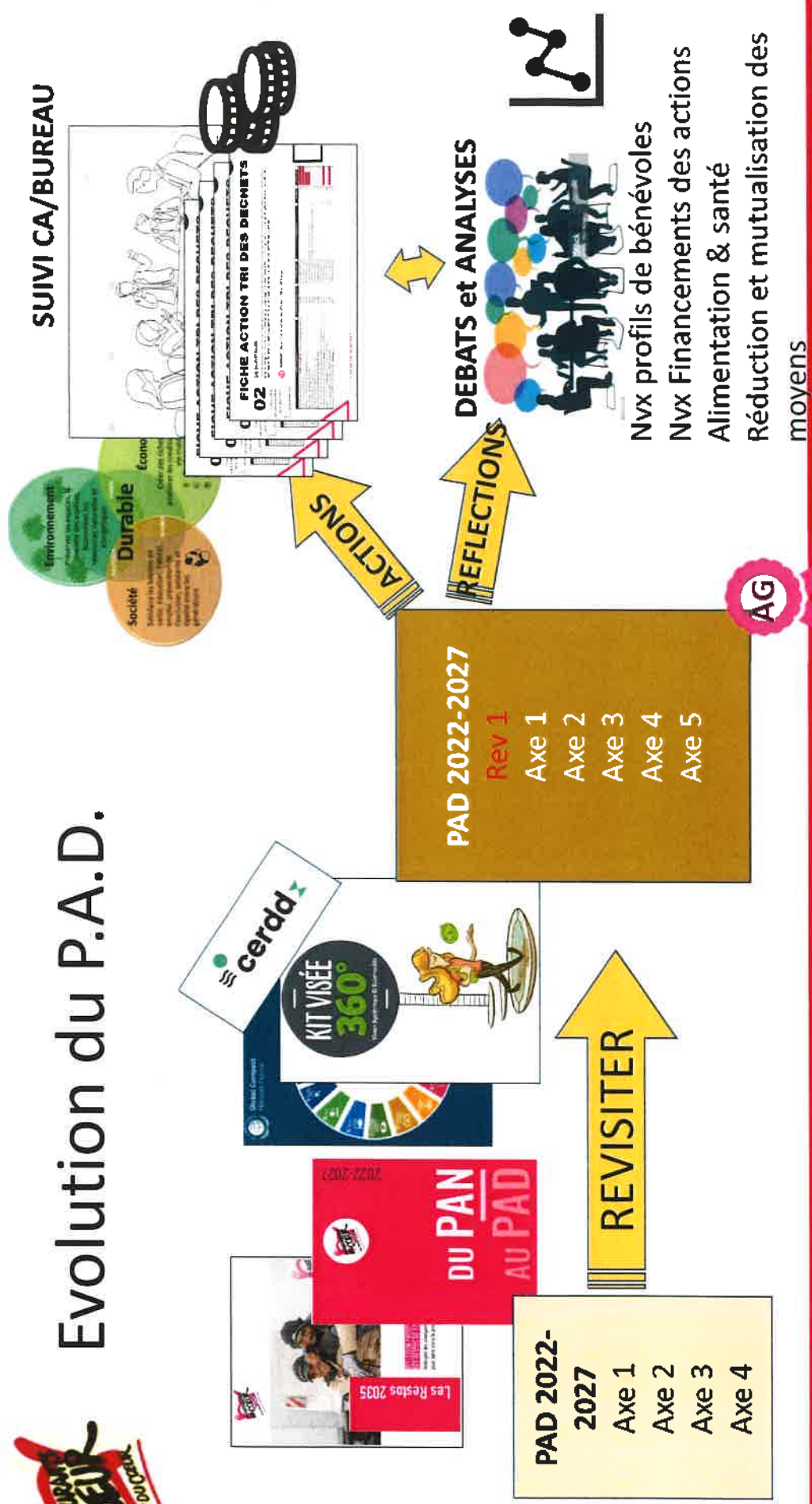


PAD 2022-2027
Rev 1
Axe 1
Axe 2
Axe 3
Axe 4
Axe 5



SUIVI CA/BUREAU

Evolution du P.A.D.



Développement Durable – AD59A – .../...



FICHE ACTION TRI DES DECHETS

Exemple

02

DESCRIPTION

A part quelques centres qui repatrient leurs cartons sur Watrelois, dans la majorité des 82 centres de distribution, au Resto-cœur, à la ramasse du Douaisis, en cuisine, et pour les services administratifs, il n'y a pas de tri. La mise en place d'un tri des déchets permettrait de lutter contre la pollution en recyclant une partie de nos déchets au lieu de les incinérer.

Réduction
et valorisation
des déchets



Objectif: Limiter la quantité de déchets envoyés en décharge

↳ Généraliser le tri

Actions/Tâches	Périodes/Echéances	Référents	Commentaire	Budget	Avancées
Faire un état des lieux de la situation actuelle de la prise en charge des déchets	2024	Chlorane CHARTOL		0 €	100
Lister les types de déchets	2024	Bernard DESCAMPS		0 €	100
Trouver des solutions pour chaque déchet	2024	Bernard DESCAMPS		0 €	70
Mise en place du tri des biodéchets	2024	Chlorane CHARTOL	prix des nouvelles poubelles ?		70
Mise en place du tri sélectif	2024	Chlorane CHARTOL	est-ce que certaines solutions sont payantes ?		0
Sensibiliser les bénéficiaires/bénévoles/salariés	2024	Chlorane CHARTOL		0 €	0
Mise en place de réparations de palettes via un tier	2024	Chlorane CHARTOL		0 €	0
Déposer les palettes en bon état au local de réemploi de la déchetterie	2024	Chlorane CHARTOL		0 €	0
Organiser une collecte des déchets informatiques avec Défabord	2024	Chlorane CHARTOL		0 €	100
Déposer les piles et petites piles dans points de collectes	2024	Chlorane CHARTOL		0 €	0
Déposer verres dans des points d'apport volontaires	2024	Bernard DESCAMPS		0€	100
Déposer les ampoules dans points de collectes	2024	Chlorane CHARTOL		0 €	0

[Comment trier les déchets ?](#)



REUNION du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE : 8 AVRIL 2024

ORIGINE DE LA NOTE	Patrick BANNEUX
DATE	4 avril 2024
1. OBJET	MANIFESTE « LES RESTOS DU CŒUR (AD59A) S'ENGAGENT »
2. LE CONTEXTE	<p>Témoins de la précarité alimentaire que vivent des millions de personnes, engagés à combattre la grande pauvreté dans nos actions au sein des restaurants du cœur de la Région Nord-Lille, nous sommes conscients que nous traversons plus globalement une grave crise écologique et sociale.</p> <p>Aux réalités que nous approchons, des réponses solidaires et des pistes multiples existent pour limiter l'impact négatif de nos activités sur l'environnement.</p> <p>Aux côtés d'autres associations, d'autres citoyen(ne)s, d'autres entreprises et collectivités territoriales, nous ne nous résignons pas face au besoin de transformation écologique et sociale, d'une nouvelle façon d'habiter le monde, de mieux respecter l'homme vulnérable et le vivant.</p> <p>Le cycle du réchauffement climatique s'impose et participe au creusement des inégalités sociales. La concentration des richesses renforce les tensions sociales et fait douter de l'efficacité des politiques publiques à réguler le progrès économique et social, à dessiner un monde plus harmonieux et paisible.</p> <p>Une adaptation profonde et rapide de nos façons de voir et de nos comportements s'impose. Nos ressources ne sont pas infinies.</p> <p>La vie bonne, le vivant, comme nos liens sociaux, sont des notions fragiles, à défendre, à préserver.</p> <p>Déjà un changement est en cours avec la lutte contre le gaspillage. Nous participons à la réduction massive du gaspillage de produits alimentaires.</p> <p>Pour autant, d'autres initiatives sont à prendre, d'autres leviers d'actions peuvent être engagés, là où les plus téméraires ont fait de ce secteur une source de profits.</p> <p>Notre force est bénévole, notre spécificité se détermine dans l'action empathique de proximité de nos centres d'activités et de distribution. Pour renforcer la diversité de nos actions au service du bien commun, nous avons besoin de la confiance et du financement de nombreux et nouveaux partenaires, pour mieux accueillir les personnes accompagnées, pour innover, être plus efficace, pour changer d'échelle.</p> <p>De nombreux défis précis nous permettront de remporter des réussites concrètes comme mieux intégrer les énergies renouvelables, mieux gérer les déchets, inclure de façon plus systématique les personnes accueillies à nos actions...</p> <p>Construire, faire vivre, évaluer ces initiatives de transition, nécessite écoute, co-construction, participation de tous les acteur(trice)s de notre association qui fêtera en 2025 ses 40 ans.</p> <p>Cette maturité est une invitation à poursuivre nos avancées, à partager nos questions et nos indignations, à ne pas nous résigner, à porter ensemble un espoir commun d'un monde plus juste.</p>



3. DECISION(S) SOLLICITEE(S)	/
4. DOCUMENTS ANNEXES	/
5. SUIVI SERVICE PERSONNE - RESSOURCE	/
6. ESTIMATION DES COUTS	/



REUNION du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE : 8 AVRIL 2024



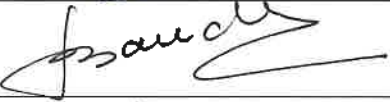

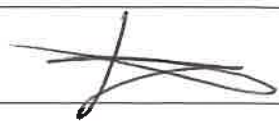
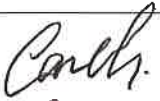
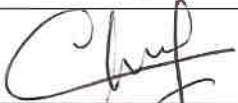
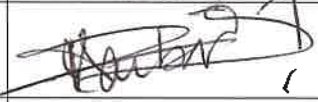



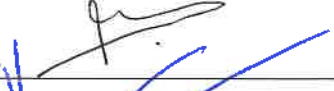



ORIGINE DE LA NOTE	Patrick BANNEUX
DATE	4 avril 2024
1. OBJET	LE COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE (CSE) LA NEGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE (NAO)
2. LE CONTEXTE	<p>LE CSE</p> <p>Il existe un CSE dans les entreprises de 11 à 49 salariés et dans les entreprises d'au moins 50 salariés.</p> <p>Ce franchissement du seuil de 50 salariés donne au CSE des attributions particulières, en matière d'information et de consultation.</p> <p>Le CSE doit être informé des sujets « brûlants » qui concernent « l'entreprise ».</p> <p>Ainsi l'employeur doit verser toutes les informations destinées au comité dans une base de données économiques, sociales et environnementales.</p> <p>Le CSE dispose d'un délai d'examen pour émettre ses avis et ses vœux dans l'exercice de ses attributions consultatives.</p> <p>La consultation du CSE est obligatoire sur des décisions importantes dont l'objet a une incidence sur l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise.</p> <p>Parmi les informations qui doivent être mises la disposition du CSE, on trouve les indicateurs relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, les écarts de rémunération et la répartition femmes/hommes parmi les cadres dirigeants.</p> <p>Il existe un champ de négociation collective possible prévu au premier alinéa de l'article L 2232-12 du Code du travail où, en l'absence de délégué syndical, un accord peut être adopté sur le contenu de la BDESE sur les modalités de consultations et d'utilisation. L'article 2312-21 énumère le contenu minimal (investissements, endettement, activités sociales et culturelles, rémunérations des financeurs, flux financiers, conséquences environnementales).</p> <p>LA NAO</p> <p>Rendez-vous incontournable du dialogue social, la négociation annuelle (NAO) encadre les négociations au sein de l'entreprise entre l'employeur ou son représentant et les représentants du personnel. C'est le délégué syndical qui mène les négociations.</p> <p>Un accord d'entreprise peut en résulter. Sans accord, un procès-verbal détaillant les discussions est rédigé.</p> <p>Les négociations obligatoires prévues à l'article 2242-1 mentionnent la thématique des rémunérations, du temps de travail, de la qualité de vie et des conditions de travail, de sécurité et de santé, l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle, déroulement de carrière, qualification et ancienneté...</p>



	<p>Les informations sont présentées sous forme de données chiffrées ou de grandes tendances.</p> <p>Les membres de la délégation du personnel du CSE sont tenus à une obligation de discrétion à l'égard des informations contenues dans la base de données revêtant un caractère confidentiel et présentées comme telles par l'employeur. Le support matériel peut être informatique ou papier. L'employeur est tenu à l'actualisation des données, il fixe les modalités d'accès.</p> <p>Le comité assure une expression collective des salariés et permet d'avoir le ressenti des salariés ; il vise à ce que le climat social ne se détériore pas.</p> <p>Il est consulté sur la marche générale de l'entreprise (notamment au regard des conséquences environnementales des décisions de l'entreprise.</p> <p>Le CSE, dans le champ de la santé, de la sécurité et des conditions de travail se doit d'être attentif aux risques professionnels, à la prévention du harcèlement moral ou sexuel ou sexiste. Lors de la visite d'un agent de contrôle de l'inspection du travail, les membres du CSE peuvent l'accompagner.</p> <p>Nous aurons donc à évoquer avec le nouveau CSE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Les orientations stratégiques de l'association</i> • <i>La situation économique et financière</i> • <i>La politique sociale et les conditions de travail</i> <p>La première réunion du CSE (comme pour la NAO), avec les section syndicales représentatives, fait office de réunion préparatoire établissant le cadre, la durée et les thèmes à aborder.</p> <p><i>Enfin le CSE sera assujéti à une comptabilité de trésorerie avec une présentation simplifiée de ses comptes ; l'aide d'un expert-comptable rémunéré par ses soins est possible (utilisation des ressources liées aux activités sociales et culturelles, ...).</i></p>
<p>3. DECISION(S) SOLLICITEE(S)</p>	<p>Délégation au Président et à la Directrice pour mener à bien le dialogue social, la Directrice étant plutôt appelée à présider le CSE.</p>
<p>4. DOCUMENTS ANNEXES</p>	<p>/</p>
<p>5. SUIVI SERVICE PERSONNE - RESSOURCE</p>	<p>/</p>
<p>6. ESTIMATION DES COUTS</p>	<p>/</p>

CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 8 AVRIL 2024

FEUILLE DE PRESENCE

	SIGNATURE	POUVOIR
BANNEUX Patrick Président		
Isabelle LEBON Secrétaire Départementale		
BAUDOT Josette		
BOURGOIS Quentin		
CARELS Alain		
CATRISSE Myriam		
DARBOIS Michèle		
DEBLBECQ Dany		
DELEMARRE Francis		Myriam CATRISSE
DELOBEL Béatrice		
DESCAMPS Bernard		
DESPIERRE Christian		
DUBOT Bruno		
GRARD Guy		

MEMBRES	SIGNATURE	POUVOIR
HAYART Colette		
LAMBERT Hortense		
LAPARADE Franck	Excusé	
LESCRAUWAET Bernard		
RITTER Sabine		
SARRAZIN Thierry		
SINGER Thierry		
WINDELS Bernard		
ZAROURI Zohra, Directrice, Invitée		
JOLY Bruno, Invité		

La présente feuille de séance est arrêtée à 21 administrateurs, à laquelle est (sont) annexé(s) 1.. pouvoir(s), présents ou représentés sur les 22 administrateurs qui composent le Conseil d'Administration.

Il est constaté que le quorum est atteint / n'est pas atteint.*

Le président de séance
Patrick BANNEUX

Le secrétaire de séance
Isabelle LEBON

* Rayer la mention inutile.

POUVOIR

Je, soussigné(e) : **Francis DELEMARRE**

agissant en qualité d'administrateur de l'**Association Départementale des Restaurants du Cœur – Relais du Cœur de la Région Lille**,

donne par les présentes pouvoir à : **Myriam CATRISSE**

de me représenter à la réunion du Conseil d'Administration de ladite Association prévue le 08/04/2024, convoquée ou à convoquer à l'effet de statuer sur l'ordre du jour comportant notamment :

ORDRE DU JOUR

- Adoption du procès-verbal de la réunion précédente
- Présentation des faits majeurs de la période écoulée
- Point sur les activités de l'Association et sur le déroulement du Projet Associatif Départemental
 - ✓ Dialogue social et représentation du personnel (CSE – NAO)
 - ✓ Travaux en cours à Wattrelos (entrepôt, bureaux, cuisine)
 - ✓ Concertation avec les associations « têtes de réseau » (Secours Populaire, Croix Rouge, Banque Alimentaire)
 - ✓ Ateliers de sensibilisation au Développement Durable
- Point sur les activités des Centres
- Point sur la trésorerie et le suivi budgétaire
- Fixation de la date de la prochaine réunion
- Questions diverses
 - ✓ Tarif social Groupes de la SNCF

En conséquence, assister à toutes réunions, prendre part à toutes délibérations et à tous votes, signer tous procès-verbaux et généralement faire le nécessaire.

Fait à Villeneuve d'Ascq

Le 05 Avril 2024

Veillez faire précéder votre signature des mots écrits à la main :

« **BON POUR POUVOIR** »

Signature

Bon pour Pouvoir.
